

BUREAU DU 20 JUIN 2022

⇒ Compte-rendu



N° 2022-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES COMPTES-RENDUS DU BUREAU

SEANCE DU 20 JUIN 2022

Membres en exercice: 9 L'an deux mille vingt-deux,

Présents: 7 Le vingt juin,

Excusés:

Pouvoirs:

Votants:

2 Les membres du Bureau se sont réunis en séance à quatorze heures dans les bureaux

du SATESE 37 Domaine d'Activités Papillon - 3 rue de l'Aviation 37210 PARCAY-

7 MESLAY, sous la présidence de Monsieur Joël PELICOT

Date de convocation : 9 juin 2022 DIFFUSION

Date d'envoi de la convocation : 10 juin 2022 Original : registre

Date de publication : 25 juin 2022 Copie : Paierie Départementale d'I&L

PS6 - Dossier Budget 2022 PS2 - Dossier Informatique

AH-EM-GSO-NM-SJ-StL-TL-VG-VS

Etaient présents :

M. PELICOT Joël, Président, délégué de Saint-Antoine-du-Rocher

Mme RIOCREUX Stéphanie*

M. RITOURET Bertrand*,

Mme BOURGUIGNON Jacqueline*

Mme TUROT Valérie

1ère Vice-Présidente, déléguée de la CC Touraine Ouest Val de Loire

2ème Vice-Président, délégué de Tours Métropole Val de Loire

3ème Vice-Présidente, déléguée de la CC Bléré Val de Cher

4ème Vice-Présidente, déléguée du Conseil Départemental d'I&L

M. ELIAUME Bernard*, 5ème Vice-Président, délégué de Maillé

M. GIBAULT Alexandre Membre du Bureau délégué de la Tour Saint-Gelin

(*) présent(e) en visio-conférence

Etaient excusés :

M. LEDDET Jean Membre du Bureau délégué de Epeigné sur Dême

Mme REZEAU Régine Membre du Bureau, déléguée de la CC Loches Sud Touraine

M. GIBAULT Alexandre, Membre du Bureau et délégué de la Tour Saint-Gelin, est désigné

secrétaire de séance.

-000-

Session ordinaire

Ouverture de la séance à 14h00

Ordre du jour

<u>Finances</u>

1- Exercice 2022 - Budget 22700 : cession de 9 ordinateurs portables du SATESE 37

Monsieur le Président expose,

Le SATESE 37 dispose d'un parc informatique permettant aux différents services, techniques comme administratifs, d'exercer leurs activités.

Soucieux de favoriser le réemploi de matériels dont il n'a plus l'utilité, le syndicat a décidé de mettre en vente 9 ordinateurs portables.

Dans un contexte économique marqué depuis plusieurs mois par une hausse régulière des prix à la consommation, il a été décidé de renforcer la dimension sociale de la démarche « Responsabilité Sociétale des Organisations » (RSO) du SATESE 37 en proposant exceptionnellement aux agents d'acheter les matériels informatiques mis en vente.



La valeur nette comptable de ces ordinateurs portables est la suivante :

| DESIGNATION | N° INV | ANNEE ACQUISITION | VALEUR ORIGINE (TTC) | MONTANT CUMULE AMORTISSEMENTS | VALEUR NETTE COMPTABLE |
|---------------------------|--------|----------------------|-------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| Dell Latitude E5540 15.6" | I1402 | 2014 | 963,84 € | 963,84 € | 0,00€ |
| Dell Latitude E5540 15.6" | I1403 | 2014 | 963,84 € | 963,84 € | 0,00€ |
| Dell Latitude E5540 15.6" | I1404 | 2014 | 963,84 € | 963,84 € | 0,00 € |
| Dell Inspiron 7000 15.6" | I1407 | 2014 | 1 129,64 € | 1 129,64 € | 0,00€ |
| Dell Latitude E5550 15.6" | I1510 | 2015 | 1 042,80 € | 1 042,80 € | 0,00€ |
| Dell Latitude 3550 15.6" | I1617 | 2016 | 940,09 € | 940,09 € | 0,00 € |
| Dell Latitude 3590 15.6" | I1809 | 2018 | 889,18 € | 889,18 € | 0,00 € |
| Dell Latitude 3590 15.6" | I1904 | 2019 | 850,80 € | 850,80 € | 0,00 € |
| Dell Latitude 3590 15.6" | I1907 | 2019 | 850,80 € | 850,80 € | 0,00 € |

Parmi les agents du syndicat, 9 ont donné leur accord pour l'acquisition de l'un de ces biens pour une valeur de 50,00 € TTC, sachant que ces matériels ne sont plus sous garantie. Ils seront à retirer en l'état au siège social du SATESE 37.

Par délibération n°2020-42, en date du 7 décembre 2020, l'Assemblée délibérante a délégué au Bureau le soin de « décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ».

Les membres du Bureau sont donc invités à approuver la cession desdits matériels et à autoriser Monsieur le Président à signer les contrats de vente, joints en annexes, ainsi que tous les documents se rapportant à ces affaires.

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-10 portant sur la délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au Bureau,

Vu les statuts du SATESE 37,

Vu la délibération n°2020-42, en date du 7 décembre 2020, portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Bureau,

Vu la décision de vendre 9 ordinateurs portables et de proposer exceptionnellement aux agents d'en faire l'acquisition et ce, dans le cadre d'une démarche « Responsabilité Sociétale des Organisations »,

Vu les offres déposées par 9 agents du SATESE 37 portant sur l'acquisition de ces ordinateurs portables pour un prix de vente de 50,00 € chacun,

 ${\bf Vu}$ les projets de contrat de vente entre le SATESE 37 et les 9 agents du syndicat,

Considérant l'ancienneté des 9 ordinateurs portables,

Considérant la volonté de favoriser le réemploi de matériels dont le SATESE 37 n'a plus l'utilité et de vendre en interne ces 9 matériels.

Considérant le prix de vente de 50,00 € fixé pour chacun des 9 ordinateurs portables,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, par un vote unanime,



DECIDE la cession des :

| DESIGNATION | N° INV | ANNEE ACQUISITION | VALEUR NETTE COMPTABLE | <i>AC</i> QUEREUR | PRIX DE VENTE |
|---------------------------|--------|----------------------|------------------------|-----------------------|------------------|
| Dell Latitude E5540 15.6" | I1402 | 2014 | 0,00€ | Vanessa GUERRERO | 50,00€ |
| Dell Latitude E5540 15.6" | I1403 | 2014 | 0,00€ | Stéphane JAYLE | 50,00€ |
| Dell Latitude E5540 15.6" | I1404 | 2014 | 0,00€ | Vincent SIMON | 50,00€ |
| Dell Inspiron 7000 15.6" | I1407 | 2014 | 0,00€ | Stéphane LEMIEUX | 50,00€ |
| Dell Latitude E5550 15.6" | I1510 | 2015 | 0,00€ | Elodie MALHERBE | 50,00€ |
| Dell Latitude 3550 15.6" | I1617 | 2016 | 0,00€ | Gladys SEN ONGBABOULE | 50,00€ |
| Dell Latitude 3590 15.6" | I1809 | 2018 | 0,00€ | Amandine HERY | 50,00€ |
| Dell Latitude 3590 15.6" | I1904 | 2019 | 0,00€ | Nathalie MAUME | 50,00€ |
| Dell Latitude 3590 15.6" | I1907 | 2019 | 0,00€ | Thomas LAMOUR | 50,00€ |

AUTORISE Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, l'un(e) des Vice-Président(e)s, à signer le contrat de vente de chacun des ordinateurs portables et tout document se rapportant à ces affaires,

PRECISE que les recettes en résultant seront imputées au chapitre 77 - article 775 du budget 22700,

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un compte-rendu des travaux du Bureau présenté par le Président lors du prochain Comité Syndical, en application de la réglementation en vigueur.

Questions diverses: Sans objet.

-000-

Fin de séance à 14h10

<u>Liste des annexes</u>:

Point 1 - contrats avec Vanessa GUERRERO

Stéphane JAYLE Vincent SIMON Stéphane LEMIEUX Elodie MALHERBE Gladys SEN ONGBABOULE

Amandine HERY Nathalie MAUME Thomas LAMOUR



BUREAU DU 20 JUIN 2022

Annexes



ANNEXE

Finances - Exercice 2022 - Budget 22700 : cession de 9 ordinateurs portables du SATESE 37



Réunion de Bureau du 20 juin 2022 - Dossier de séance

CONTRAT DE VENTE

ENTRE, D'UNE PART

Le SATESE 37, représenté par son Président, Joël PELICOT, dûment habilité par délibération en date du 20 juin 2022 et ci-après désigné « le vendeur »,

ET, D'AUTRE PART

Madame Nathalie MAUME, ci-après désigné « l'acquéreur »,

1- Objet du contrat de vente

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de vente des biens suivants :

N° DE STRUCTURE :

Ordinateur portable DELL Latitude 3590 15,6"

NUMERO DE SERIE:

37229730446 / S/N: H3PMBV2

N° D'INVENTAIRE : ANNEE D'ACQUISITION: 1.19.04 2019

VALEUR D'ACQUISITION:

AUTRES INFORMATIONS:

850,80€

ACCESSOIRES FOURNIS:

Cordon d'alimentation

Le vendeur confirme que ces informations correspondent au bien vendu, pour autant qu'il sache.

2- Prix

Le prix total de la vente est de cinquante euros TTC.

Le prix total de vente a été proposé par le vendeur et accepté par l'acquéreur.

3- Conditions de paiement

Le paiement est effectué exclusivement par virement bancaire sur le compte ouvert auprès de la Banque de France au nom de la Paierie départementale d'Indre et Loire :

IBAN: FR30 3000 1008 39C3 7200 0000 061

BIC: BDFEFRPPCCT

Domaine d'Activités Papillon Rue de l'Aviation 37082 TOURS CEDEX 2

A minima, les informations suivantes doivent figurer dans le libellé du virement bancaire : SATESE 37 PC Portable DELL Latitude 3590 - NM

Les paiements effectués par l'acquéreur ne sont considérés comme définitifs par le vendeur, qu'après encaissement effectifs des sommes dues.





4- Livraison

Les livraisons sont constituées par le transfert à l'acquéreur de la possession physique du bien.

L'acquéreur pourra retirer les biens au siège social du SATESE 37.

Dès réception du virement bancaire, le vendeur avertit l'acquéreur que les biens vendus sont mis à sa disposition.

En cas de demande particulière de l'acquéreur concernant les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, dûment acceptées par l'acquéreur, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis, préalablement accepté par écrit par l'acquéreur.

L'acquéreur est tenu de vérifier l'état des biens livrés. Il dispose d'un délai de 10 jours à compter de la remise des biens pour formuler des réclamations par lettre recommandée avec accusé réception, accompagnées de tous les justificatifs afférents (photos notamment). Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, le bien sera réputé conforme et exempt de tout vice apparent et aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par le vendeur.

Le vendeur remboursera dans les plus brefs délais les biens livrés dont les défauts de conformité ou les vices apparents auront été dûment prouvés par l'acquéreur.

5- Droit applicable et litiges

Le présent contrat est soumis au droit français.

L'acquéreur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, auprès des instances sectorielles existantes ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Tous les litiges relatifs au présent contrat qui n'auraient pas fait l'objet d'un règlement amiable entre le vendeur et l'acquéreur ou par médiation, sont soumis à la juridiction française compétente.

L'acheteur accepte cet acte de vente et comprend que les biens sont vendus « en l'état » et sans aucune garantie.

Le présent acte de vente est établi en deux exemplaires, l'un conservé par le vendeur, l'autre remis à l'acquéreur.

LE VENDEUR

Fait à Parçay-Meslay, le 20 juin 2022

Le Président du SATESE 37 SATESE 37 Domaine d'Activités Papillon

Rue de l'Aviation 37082 TOURS CEDEX 2

Joël PELICOT

SATESE 37 Domaine d'activités Papillon 3, rue de l'Aviation 37082 TOURS cedex 2

SIRET : 25370166800027 Tél. : 02.47.29.47.37 Courriel : satese37@satese37.fr L'ACQUEREUR

TOURS , le 24.06, 2022

Nathalie MAUME

Madame Nathalie MAUME 4, rue du Docteur Guerin 37000 TOURS

Tél.: 06.89.89.11.02 Courriel: thalie37000@gmail.com





CONTRAT DE VENTE

ENTRE, D'UNE PART

Le SATESE 37, représenté par son Président, Joël PELICOT, dûment habilité par délibération en date du 20 juin 2022 et ci-après désigné « le vendeur »,

ET, D'AUTRE PART

Monsieur Stéphane JAYLE, ci-après désigné « l'acquéreur »,

1- Objet du contrat de vente

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de vente des biens suivants :

MODELE:

Ordinateur portable DELL Latitude E5540 15,6"

N° DE STRUCTURE :

DELL

NUMERO DE SERIE :

15648561001 / S/N: 76SQYY1

N° D'INVENTAIRE :

I.14.03 2014

ANNEE D'ACQUISITION :

963,84 €

VALEUR D'ACQUISITION : AUTRES INFORMATIONS :

1

ACCESSOIRES FOURNIS:

Cordon d'alimentation

Le vendeur confirme que ces informations correspondent aux biens vendus, pour autant qu'il sache.

2- Prix

Le prix total de la vente est cinquante euros TTC.

Le prix total de vente a été proposé par le vendeur et accepté par l'acquéreur.

3- Conditions de paiement

Le paiement est effectué exclusivement par virement bancaire sur le compte ouvert auprès de la Banque de France au nom de

la Paierie départementale d'Indre et Loire :

Domaine d'Activités Papillon Rue de l'Aviation

IBAN: FR30 3000 1008 39C3 7200 0000 061

BIC: BDFEFRPPCCT

A minima, les informations suivantes doivent figurer dans le libellé du virement bancaire :

SATESE 37 PC Portable DELL Latitude E5540 - SJ

Les paiements effectués par l'acquéreur ne sont considérés comme définitifs par le vendeur, qu'après encaissement effectifs des sommes dues.





4- Livraison

Les livraisons sont constituées par le transfert à l'acquéreur de la possession physique du bien.

L'acquéreur pourra retirer les biens au siège social du SATESE 37.

Dès réception du virement bancaire, le vendeur avertit l'acquéreur que les biens vendus sont mis à sa disposition.

En cas de demande particulière de l'acquéreur concernant les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, dûment acceptées par l'acquéreur, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis, préalablement accepté par écrit par l'acquéreur.

L'acquéreur est tenu de vérifier l'état des biens livrés. Il dispose d'un délai de 10 jours à compter de la remise des biens pour formuler des réclamations par lettre recommandée avec accusé réception, accompagnées de tous les justificatifs afférents (photos notamment). Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, le bien sera réputé conforme et exempt de tout vice apparent et aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par le vendeur.

Le vendeur remboursera dans les plus brefs délais les biens livrés dont les défauts de conformité ou les vices apparents auront été dûment prouvés par l'acquéreur.

5- Droit applicable et litiges

Le présent contrat est soumis au droit français.

L'acquéreur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, auprès des instances sectorielles existantes ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Tous les litiges relatifs au présent contrat qui n'auraient pas fait l'objet d'un règlement amiable entre le vendeur et l'acquéreur ou par médiation, sont soumis à la juridiction française compétente.

L'acheteur accepte cet acte de vente et comprend que les biens sont vendus « en l'état » et sans aucune garantie.

Le présent acte de vente est établi en deux exemplaires, l'un conservé par le vendeur, l'autre remis à l'acquéreur.

LE VENDEUR

Fait à Parçay-Meslay, le 20 juin 2022

Le Président du SATESE 37

Domaine d'Activités Papillon

Rue de l'Aviation

37082 TOURS CEDEX 2/

Joël PELICOT

SATESE 37 Domaine d'activités Papillon 3, rue de l'Aviation 37082 TOURS cedex 2

SIRET : 25370166800027 Tél. : 02.47.29.47.37 Courriel : <u>satese37@satese37.fr</u> L'ACQUEREUR

Fait à TOURS

, le 24/06/2022

Stéphane JAYLE

Monsieur Stéphane JAYLE 46, rue Carnot 37220 L'ILE-BOUCHARD

Tél.: 06.86.16.39.22 Courriel: <u>s.jayle@wanadoo.fr</u>



CONTRAT DE VENTE

ENTRE, D'UNE PART

Le SATESE 37, représenté par son Président, Joël PELICOT, dûment habilité par délibération en date du 20 juin 2022 et ci-après désigné « le vendeur »,

ET, D'AUTRE PART

Monsieur Vincent SIMON, ci-après désigné « l'acquéreur »,

1- Objet du contrat de vente

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de vente des biens suivants :

MODELE:

Ordinateur portable DELL Latitude E5540 15,6"

N° DE STRUCTURE :

DELL

NUMERO DE SERIE :

4635318889 / S/N: 24NQYY1

N° D'INVENTAIRE :

1.14.04

ANNEE D'ACQUISITION :

2014

VALEUR D'ACQUISITION :

963,84 €

AUTRES INFORMATIONS:

1

ACCESSOIRES FOURNIS:

cordon d'alimentation

Le vendeur confirme que ces informations correspondent aux biens vendus, pour autant qu'il sache.

2- Prix

Le prix total de la vente est de cinquante euros TTC.

Le prix total de vente a été proposé par le vendeur et accepté par l'acquéreur.

3- Conditions de paiement

Le paiement est effectué exclusivement par virement bancaire sur le compte ouvert auprès de la Banque de France au nom de la Paierie départementale d'Indre et Loire :

IBAN: FR30 3000 1008 39C3 7200 0000 061

Domaine d'Activités Papillon

BIC: BDFEFRPPCCT

Rue de l'Aviation 37082 TOURS CEDEX 2

A minima, les informations suivantes doivent figurer dans le libellé du virement bancaire :

SATESE 37 PC Portable DELL Latitude E5540 - VS

Les paiements effectués par l'acquéreur ne sont considérés comme définitifs par le vendeur, qu'après encaissement effectifs des sommes dues.





4- Livraison

Les livraisons sont constituées par le transfert à l'acquéreur de la possession physique du bien.

L'acquéreur pourra retirer les biens au siège social du SATESE 37.

Dès réception du virement bancaire, le vendeur avertit l'acquéreur que les biens vendus sont mis à sa disposition.

En cas de demande particulière de l'acquéreur concernant les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, dûment acceptées par l'acquéreur, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis, préalablement accepté par écrit par l'acquéreur.

L'acquéreur est tenu de vérifier l'état des biens livrés. Il dispose d'un délai de 10 jours à compter de la remise des biens pour formuler des réclamations par lettre recommandée avec accusé réception, accompagnées de tous les justificatifs afférents (photos notamment). Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, le bien sera réputé conforme et exempt de tout vice apparent et aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par le vendeur.

Le vendeur remboursera dans les plus brefs délais les biens livrés dont les défauts de conformité ou les vices apparents auront été dûment prouvés par l'acquéreur.

5- Droit applicable et litiges

Le présent contrat est soumis au droit français.

L'acquéreur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, auprès des instances sectorielles existantes ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Tous les litiges relatifs au présent contrat qui n'auraient pas fait l'objet d'un règlement amiable entre le vendeur et l'acquéreur ou par médiation, sont soumis à la juridiction française compétente.

L'acheteur accepte cet acte de vente et comprend que les biens sont vendus « en l'état » et sans aucune garantie.

Le présent acte de vente est établi en deux exemplaires, l'un conservé par le vendeur, l'autre remis à l'acquéreur.

LE VENDEUR

Fait à Parçay-Meslay, le 20 juin 2022

22

Fait à Parcay Menlay, le 24/06/22

Le Président du SATESE 37 SATESE 37

Domaine d'Activités Papillon Rue de l'Aviation 37082 TOURS CEDEX 2

Joël PELICOT

Vincent SIMON

L'ACQUEREUR

SATESE 37

Domaine d'activités Papillon
3, rue de l'Aviation
37082 TOURS cedex 2

SIRET: 25370166800027 Tél.: 02.47.29.47.37

Courriel: satese37@satese37.fr

Monsieur Vincent SIMON 49, rue François Hardouin 37100 TOURS

Tél.: 07.88.34.35.68

Courriel: simon.vincent.fred@orange.fr





CONTRAT DE VENTE

ENTRE, D'UNE PART

Le SATESE 37, représenté par son Président, Joël PELICOT, dûment habilité par délibération en date du 20 juin 2022 et ci-après désigné « le vendeur »,

ET, D'AUTRE PART

Madame Stéphane LEMIEUX, ci-après désigné « l'acquéreur »,

Objet du contrat de vente

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de vente des biens suivants :

MODELE:

Ordinateur portable DELL Inspiron 15,6"

N° DE STRUCTURE :

DELL illisible

NUMERO DE SERIE :

1.14.07

N° D'INVENTAIRE :

2014

ANNEE D'ACQUISITION : VALEUR D'ACQUISITION :

1 129,64 €

AUTRES INFORMATIONS :

1

ACCESSOIRES FOURNIS:

cordon d'alimentation

Le vendeur confirme que ces informations correspondent aux biens vendus, pour autant qu'il sache.

2- Prix

Le prix total de la vente est de cinquante euros TTC.

Le prix total de vente a été proposé par le vendeur et accepté par l'acquéreur.

3- Conditions de paiement

Le paiement est effectué exclusivement par virement bancaire sur le compte ouvert auprès de la Banque de France au nom de la Paierie départementale d'Indre et Loire :

IBAN: FR30 3000 1008 39C3 7200 0000 061

Domaine d'Activités Papillon Rue de l'Aviation 37082 TOURS CEDEX 2

BIC: BDFEFRPPCCT

A minima, les informations suivantes doivent figurer dans le libellé du virement bancaire : SATESE 37 PC Portable DELL Inspiron - STL

Les paiements effectués par l'acquéreur ne sont considérés comme définitifs par le vendeur, qu'après encaissement effectifs des sommes dues.





4- Livraison

Les livraisons sont constituées par le transfert à l'acquéreur de la possession physique du bien.

L'acquéreur pourra retirer les biens au siège social du SATESE 37.

Dès réception du virement bancaire, le vendeur avertit l'acquéreur que les biens vendus sont mis à sa disposition.

En cas de demande particulière de l'acquéreur concernant les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, dûment acceptées par l'acquéreur, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis, préalablement accepté par écrit par l'acquéreur.

L'acquéreur est tenu de vérifier l'état des biens livrés. Il dispose d'un délai de 10 jours à compter de la remise des biens pour formuler des réclamations par lettre recommandée avec accusé réception, accompagnées de tous les justificatifs afférents (photos notamment). Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, le bien sera réputé conforme et exempt de tout vice apparent et aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par le vendeur.

Le vendeur remboursera dans les plus brefs délais les biens livrés dont les défauts de conformité ou les vices apparents auront été dûment prouvés par l'acquéreur.

5- Droit applicable et litiges

Le présent contrat est soumis au droit français.

L'acquéreur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, auprès des instances sectorielles existantes ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation

Tous les litiges relatifs au présent contrat qui n'auraient pas fait l'objet d'un règlement amiable entre le vendeur et l'acquéreur ou par médiation, sont soumis à la juridiction française compétente.

L'acheteur accepte cet acte de vente et comprend que les biens sont vendus « en l'état » et sans aucune garantie.

Le présent acte de vente est établi en deux exemplaires, l'un conservé par le vendeur, l'autre remis à l'acquéreur.

LE VENDEUR

Fait à Parçay-Meslay, le 20 juin 2022

Le Président du SATESE 37 SATESE 37 Domaine d'Activités Papillon Rue de l'Aviation 37082 TOURS CEDEX 2

Joël PELICOT

SATESE 37

Domaine d'activités Papillon
3, rue de l'Aviation
37082 TOURS cedex 2

SIRET: 25370166800027 Tél.: 02.47.29.47.37 Courriel: satese37@satese37.fr L'ACQUEREUR

10000

, le 24/00/202L

Stéphane LEMIEUX

Monsieur Stéphane LEMIEUX 1 La Humoterie 72500 TOIRE/DINAN

Tél.: 06.30.15.76.76 Courriel: <u>st.lemieux@laposte.net</u>





CONTRAT DE VENTE

ENTRE, D'UNE PART

Le SATESE 37, représenté par son Président, Joël PELICOT, dûment habilité par délibération en date du 20 juin 2022 et ci-après désigné « le vendeur »,

ET, D'AUTRE PART

Madame Vanessa GUERRERO, ci-après désigné « l'acquéreur »,

1- Objet du contrat de vente

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de vente des biens suivants :

MODELE:

Ordinateur portable DELL Latitude E5540 15,6"

N° DE STRUCTURE :

DELL

NUMERO DE SERIE:

35345417833 / S/N: G8JQYY1

N° D'INVENTAIRE :

1.14.02

ANNEE D'ACQUISITION :

2014

VALEUR D'ACQUISITION :

963,84€

AUTRES INFORMATIONS:

ACCESSOIRES FOURNIS:

cordon d'alimentation

Le vendeur confirme que ces informations correspondent aux biens vendus, pour autant qu'il sache.

2- Prix

Le prix total de la vente est de cinquante euros TTC.

Le prix total de vente a été proposé par le vendeur et accepté par l'acquéreur.

3- Conditions de paiement

SATESE 37

Le paiement est effectué exclusivement par virement bancaire sur le compte ouvert auprès de la Banque de France au nom de la Paierie départementale d'Indre et Loire :

IBAN: FR30 3000 1008 39C3 7200 0000 061

37082 TOURS CEDEX 2

BIC: BDFEFRPPCCT

A minima, les informations suivantes doivent figurer dans le libellé du virement bancaire :

SATESE 37 PC Portable DELL Latitude E5540 - VG

Les paiements effectués par l'acquéreur ne sont considérés comme définitifs par le vendeur, qu'après encaissement effectifs des sommes dues.





4- Livraison

Les livraisons sont constituées par le transfert à l'acquéreur de la possession physique du bien.

L'acquéreur pourra retirer les biens au siège social du SATESE 37.

Dès réception du virement bancaire, le vendeur avertit l'acquéreur que les biens vendus sont mis à sa disposition.

En cas de demande particulière de l'acquéreur concernant les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, dûment acceptées par l'acquéreur, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis, préalablement accepté par écrit par l'acquéreur.

L'acquéreur est tenu de vérifier l'état des biens livrés. Il dispose d'un délai de 10 jours à compter de la remise des biens pour formuler des réclamations par lettre recommandée avec accusé réception, accompagnées de tous les justificatifs afférents (photos notamment). Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, le bien sera réputé conforme et exempt de tout vice apparent et aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par le vendeur.

Le vendeur remboursera dans les plus brefs délais les biens livrés dont les défauts de conformité ou les vices apparents auront été dûment prouvés par l'acquéreur.

5- Droit applicable et litiges

Le présent contrat est soumis au droit français.

L'acquéreur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, auprès des instances sectorielles existantes ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Tous les litiges relatifs au présent contrat qui n'auraient pas fait l'objet d'un règlement amiable entre le vendeur et l'acquéreur ou par médiation, sont soumis à la juridiction française compétente.

L'acheteur accepte cet acte de vente et comprend que les biens sont vendus « en l'état » et sans aucune garantie.

Le présent acte de vente est établi en deux exemplaires, l'un conservé par le vendeur, l'autre remis à l'acquéreur.

LE VENDEUR

L'ACQUEREUR

Fait à Parçay-Meslay, le 20 juin 2022

Fait à Parcoux Mostay, le 27/06/2022

Domaine d'Activités Papillon Rue de l'Aviation 37082 TOURS CEDEX 2

Joël PELICOT

Vanessa GUERRERO

SATESE 37 Domaine d'activités Papillon 3. rue de l'Aviation 37082 TOURS cedex 2

SIRET: 25370166800027 Tél.: 02.47.29.47.37 Courriel: satese37@satese37.fr Madame Vanessa GUERRERO 2, rue Louise Michel Appartement 427 **37100 TOURS**

Tél.: 06.25.08.12.41 Courriel: clochette1911@gmail.com





CONTRAT DE VENTE

ENTRE, D'UNE PART

Le SATESE 37, représenté par son Président, Joël PELICOT, dûment habilité par délibération en date du 20 juin 2022 et ci-après désigné « le vendeur »,

ET, D'AUTRE PART

Monsieur Thomas LAMOUR, ci-après désigné « l'acquéreur »,

1- Objet du contrat de vente

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de vente des biens suivants :

MODELE:

Ordinateur portable DELL Latitude 3590 15,6"

N° DE STRUCTURE :

DELL

NUMERO DE SERIE:

18609507470 / S/N :8JRMBV2

N° D'INVENTAIRE :

1.19.07 2019

ANNEE D'ACQUISITION:

850,80 €

VALEUR D'ACQUISITION:

AUTRES INFORMATIONS: ACCESSOIRES FOURNIS:

cordon d'alimentation

Le vendeur confirme que ces informations correspondent aux biens vendus, pour autant qu'il sache.

2- Prix

Le prix total de la vente est de cinquante euros TTC.

Le prix total de vente a été proposé par le vendeur et accepté par l'acquéreur.

3- Conditions de paiement

Le paiement est effectué exclusivement par virement bancaire sur le compte ouvert auprès de la Banque de France au nom de la Paierie départementale d'Indre et Loire : Domaine d'Activités Papillon

IBAN: FR30 3000 1008 39C3 7200 0000 061

BIC: BDFEFRPPCCT

A minima, les informations suivantes doivent figurer dans le libellé du virement bancaire : SATESE 37 PC Portable DELL Latitude 3590 - TL

Les paiements effectués par l'acquéreur ne sont considérés comme définitifs par le vendeur, qu'après encaissement effectifs des sommes dues.





4- Livraison

Les livraisons sont constituées par le transfert à l'acquéreur de la possession physique du bien.

L'acquéreur pourra retirer les biens au siège social du SATESE 37.

Dès réception du virement bancaire, le vendeur avertit l'acquéreur que les biens vendus sont mis à sa disposition.

En cas de demande particulière de l'acquéreur concernant les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, dûment acceptées par l'acquéreur, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis, préalablement accepté par écrit par l'acquéreur.

L'acquéreur est tenu de vérifier l'état des biens livrés. Il dispose d'un délai de 10 jours à compter de la remise des biens pour formuler des réclamations par lettre recommandée avec accusé réception, accompagnées de tous les justificatifs afférents (photos notamment). Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, le bien sera réputé conforme et exempt de tout vice apparent et aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par le vendeur.

Le vendeur remboursera dans les plus brefs délais les biens livrés dont les défauts de conformité ou les vices apparents auront été dûment prouvés par l'acquéreur.

5- Droit applicable et litiges

Le présent contrat est soumis au droit français.

L'acquéreur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, auprès des instances sectorielles existantes ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Tous les litiges relatifs au présent contrat qui n'auraient pas fait l'objet d'un règlement amiable entre le vendeur et l'acquéreur ou par médiation, sont soumis à la juridiction française compétente.

L'acheteur accepte cet acte de vente et comprend que les biens sont vendus « en l'état » et sans aucune garantie.

Le présent acte de vente est établi en deux exemplaires, l'un conservé par le vendeur, l'autre remis à l'acquéreur.

LE VENDEUR

L'ACQUEREUR

Fait à Parçay-Meslay, le

2022

Fait à Towns

, le 2.4106/2022

Le Président du SATESE 37

SATESE 37

Domaine d'Activités Papillon Rue de l'Aviation

Rue de l'Aviation 37082 TOURS CEDEX 2

Joël PELICOT

Thomas I AMOUR

SATESE 37 Domaine d'activités Papillon 3, rue de l'Aviation 37082 TOURS cedex 2

SIRET : 25370166800027 Tél. : 02.47.29.47.37 Courriel : <u>satese37@satese37.fr</u> Monsieur Thomas LAMOUR 5, rue Croix Pasquier 37100 TOURS

Tél.: 06.34.06.87.00 Courriel: tomlamour@gmail.com



CONTRAT DE VENTE

ENTRE, D'UNE PART

Le SATESE 37, représenté par son Président, Joël PELICOT, dûment habilité par délibération en date du 20 juin 2022 et ci-après désigné « le vendeur »,

ET, D'AUTRE PART

Madame Amandine HERY, ci-après désigné « l'acquéreur »,

1- Objet du contrat de vente

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de vente des biens suivants :

MODELE:

Ordinateur portable DELL Latitude 3590 15,6"

N° DE STRUCTURE :

DELL

NUMERO DE SERIE :

N° D'INVENTAIRE :

30072732770 / S/N: DTCJ142

ANNEE D'ACQUISITION:

1.18.09 2018

VALEUR D'ACQUISITION:

889,18€

AUTRES INFORMATIONS:

ACCESSOIRES FOURNIS:

Cordon d'alimentation

Le vendeur confirme que ces informations correspondent aux biens vendus, pour autant qu'il sache.

2- Prix

Le prix total de la vente est de cinquante euros TTC.

Le prix total de vente a été proposé par le vendeur et accepté par l'acquéreur.

3- Conditions de paiement

SATESE 37

Le paiement est effectué exclusivement par virement bancaire sur le compte ouvert auprès de la Banque de France au nom de la Paierie départementale d'Indre et Loire :

IBAN: FR30 3000 1008 39C3 7200 0000 061

BIC: BDFEFRPPCCT

A minima, les informations suivantes doivent figurer dans le libellé du virement bancaire :

SATESE 37 PC Portable DELL Latitude 3590 - AH

Les paiements effectués par l'acquéreur ne sont considérés comme définitifs par le vendeur, qu'après encaissement effectifs des sommes dues.





4- Livraison

Les livraisons sont constituées par le transfert à l'acquéreur de la possession physique du bien.

L'acquéreur pourra retirer les biens au siège social du SATESE 37.

Dès réception du virement bancaire, le vendeur avertit l'acquéreur que les biens vendus sont mis à sa disposition.

En cas de demande particulière de l'acquéreur concernant les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, dûment acceptées par l'acquéreur, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis, préalablement accepté par écrit par l'acquéreur.

L'acquéreur est tenu de vérifier l'état des biens livrés. Il dispose d'un délai de 10 jours à compter de la remise des biens pour formuler des réclamations par lettre recommandée avec accusé réception, accompagnées de tous les justificatifs afférents (photos notamment). Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, le bien sera réputé conforme et exempt de tout vice apparent et aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par le vendeur.

Le vendeur remboursera dans les plus brefs délais les biens livrés dont les défauts de conformité ou les vices apparents auront été dûment prouvés par l'acquéreur.

5- Droit applicable et litiges

Le présent contrat est soumis au droit français.

L'acquéreur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, auprès des instances sectorielles existantes ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Tous les litiges relatifs au présent contrat qui n'auraient pas fait l'objet d'un règlement amiable entre le vendeur et l'acquéreur ou par médiation, sont soumis à la juridiction française compétente.

L'acheteur accepte cet acte de vente et comprend que les biens sont vendus « en l'état » et sans aucune garantie.

Le présent acte de vente est établi en deux exemplaires, l'un conservé par le vendeur, l'autre remis à l'acquéreur.

LE VENDEUR

Fait à Parçay-Meslay, le 20 juin 2022

Le Président du SATESE 37

SATESE 37

Domaine d'Activités Papillon

Rue de l'Aviation

37082 TOURS CEDEX 2

Joël PELICOT

L'ACQUEREUR

ait à TOURS

, le 27 juin 2022

Amandine HERY

SATESE 37 Domaine d'activités Papillon 3, rue de l'Aviation 37082 TOURS cedex 2

SIRET : 25370166800027 Tél. : 02.47.29.47.37 Courriel : <u>satese37@satese37.fr</u> Madame HERY Amandine La Houssaye 37110 VILLEDOMER

Tél.: 06.46.73.29.18 Courriel: <u>amandine.h41@gmail.com</u>





Rue de l'Aviation

37082 TOURS CEDEX

CONTRAT DE VENTE

ENTRE, D'UNE PART

Le SATESE 37, représenté par son Président, Joël PELICOT, dûment habilité par délibération en date du 20 juin 2022 et ci-après désigné « le vendeur »,

ET, D'AUTRE PART

Madame Elodie MALHERBE, ci-après désigné « l'acquéreur »,

1- Objet du contrat de vente

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de vente des biens suivants :

MODELE:

Ordinateur portable DELL Latitude E5550 15,6"

N° DE STRUCTURE :

DELL

NUMERO DE SERIE:

17779367918 / S/N: 861DK32

N° D'INVENTAIRE : ANNEE D'ACQUISITION : 1.15.10 2015

VALEUR D'ACQUISITION :

1 042,80 €

AUTRES INFORMATIONS:

ACCESSOIRES FOURNIS:

cordon d'alimentation

Le vendeur confirme que ces informations correspondent aux biens vendus, pour autant qu'il sache.

2- Prix

Le prix total de la vente est de cinquante euros TTC.

Le prix total de vente a été proposé par le vendeur et accepté par l'acquéreur.

3- Conditions de paiement

Le paiement est effectué exclusivement par virement bancaire sur le compte ouvert auprès de la Banque de France au nom de la Paierie départementale d'Indre et Loire :

IBAN: FR30 3000 1008 39C3 7200 0000 061

Domaine d'Activités Papillon **BIC: BDFEFRPPCCT**

A minima, les informations suivantes doivent figurer dans le libellé du virement bancaire : SATESE 37 PC Portable DELL Latitude E5550 - EM

Les paiements effectués par l'acquéreur ne sont considérés comme définitifs par le vendeur, qu'après encaissement effectifs des sommes dues.





4- Livraison

Les livraisons sont constituées par le transfert à l'acquéreur de la possession physique du bien.

L'acquéreur pourra retirer les biens au siège social du SATESE 37.

Dès réception du virement bancaire, le vendeur avertit l'acquéreur que les biens vendus sont mis à sa disposition.

En cas de demande particulière de l'acquéreur concernant les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, dûment acceptées par l'acquéreur, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis, préalablement accepté par écrit par l'acquéreur.

L'acquéreur est tenu de vérifier l'état des biens livrés. Il dispose d'un délai de 10 jours à compter de la remise des biens pour formuler des réclamations par lettre recommandée avec accusé réception, accompagnées de tous les justificatifs afférents (photos notamment). Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, le bien sera réputé conforme et exempt de tout vice apparent et aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par le vendeur.

Le vendeur remboursera dans les plus brefs délais les biens livrés dont les défauts de conformité ou les vices apparents auront été dûment prouvés par l'acquéreur.

5- Droit applicable et litiges

Le présent contrat est soumis au droit français.

L'acquéreur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, auprès des instances sectorielles existantes ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Tous les litiges relatifs au présent contrat qui n'auraient pas fait l'objet d'un règlement amiable entre le vendeur et l'acquéreur ou par médiation, sont soumis à la juridiction française compétente.

L'acheteur accepte cet acte de vente et comprend que les biens sont vendus « en l'état » et sans aucune garantie.

Le présent acte de vente est établi en deux exemplaires, l'un conservé par le vendeur, l'autre remis à l'acquéreur.

LE VENDEUR

Fait à Parçay-Meslay, le 20 juin 2022

Le Président du SATESE 37

SATESE 37

Domaine d'Activités Papillon Rue de l'Aviation 37082 TOURS CEDEX 2

Joël PELICOT

L'ACQUEREUR

Faità Parcay-Talay, le 27.00. 2022

Elodie MALHERBE

SATESE 37 Domaine d'activités Papillon 3, rue de l'Aviation 37082 TOURS cedex 2

SIRET : 25370166800027 Tél. : 02.47.29.47.37 Courriel : satese37@satese37.fr Madame Elodie MALHERBE 2, rue du Hameau des Chênes 37110 AUZOUER-EN-TOURAINE

Tél.: 06.24.43.60.74 Courriel: <u>elodiefranck37@orange.fr</u>





CONTRAT DE VENTE

ENTRE, D'UNE PART

Le SATESE 37, représenté par son Président, Joël PELICOT, dûment habilité par délibération en date du 20 juin 2022 et ci-après désigné « le vendeur »,

ET, D'AUTRE PART

Madame Gladys SEN ONGBABOULE, ci-après désigné « l'acquéreur »,

1- Objet du contrat de vente

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de vente des biens suivants :

MODELE:

Ordinateur portable DELL Latitude 3550 15,6"

N° DE STRUCTURE :

DELL

NUMERO DE SERIE :

9131673098 / S/N: 470RG22

N° D'INVENTAIRE :

1.16.17

ANNEE D'ACQUISITION :

2016

VALEUR D'ACQUISITION : AUTRES INFORMATIONS : 940,09€

ACCESSOIRES FOURNIS:

cordon d'alimentation

Le vendeur confirme que ces informations correspondent aux biens vendus, pour autant qu'il sache.

2- Prix

Le prix total de la vente est de cinquante euros TTC.

Le prix total de vente a été proposé par le vendeur et accepté par l'acquéreur.

3- Conditions de paiement

Le paiement est effectué exclusivement par virement bancaire sur le compte ouvert auprès de la Banque de France au nom de la Paierie départementale d'Indre et Loire :

IBAN: FR30 3000 1008 39C3 7200 0000 061

Rue de l'Aviation 37082 TOURS CEDEX 2

BIC: BDFEFRPPCCT

A minima, les informations suivantes doivent figurer dans le libellé du virement bancaire :

SATESE 37 PC Portable DELL Latitude 3550 - GSO

Les paiements effectués par l'acquéreur ne sont considérés comme définitifs par le vendeur, qu'après encaissement effectifs des sommes dues.





4- Livraison

Les livraisons sont constituées par le transfert à l'acquéreur de la possession physique du bien.

L'acquéreur pourra retirer les biens au siège social du SATESE 37.

Dès réception du virement bancaire, le vendeur avertit l'acquéreur que les biens vendus sont mis à sa disposition.

En cas de demande particulière de l'acquéreur concernant les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, dûment acceptées par l'acquéreur, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis, préalablement accepté par écrit par l'acquéreur.

L'acquéreur est tenu de vérifier l'état des biens livrés. Il dispose d'un délai de 10 jours à compter de la remise des biens pour formuler des réclamations par lettre recommandée avec accusé réception, accompagnées de tous les justificatifs afférents (photos notamment). Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, le bien sera réputé conforme et exempt de tout vice apparent et aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par le vendeur.

Le vendeur remboursera dans les plus brefs délais les biens livrés dont les défauts de conformité ou les vices apparents auront été dûment prouvés par l'acquéreur.

5- Droit applicable et litiges

Le présent contrat est soumis au droit français.

L'acquéreur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, auprès des instances sectorielles existantes ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Tous les litiges relatifs au présent contrat qui n'auraient pas fait l'objet d'un règlement amiable entre le vendeur et l'acquéreur ou par médiation, sont soumis à la juridiction française compétente.

L'acheteur accepte cet acte de vente et comprend que les biens sont vendus « en l'état » et sans aucune garantie.

Le présent acte de vente est établi en deux exemplaires, l'un conservé par le vendeur, l'autre remis à l'acquéreur.

LE VENDEUR

Fait à Parçay-Meslay, le 20 juin 2022

Le Président du SATESE 37 SATESE 37

Domaine d'Activités Papillon Rue de l'Aviation 37082 TOURS CEDEX 2

Joël PELICOT

SATESE 37 Domaine d'activités Papillon 3, rue de l'Aviation 37082 TOURS cedex 2

SIRET: 25370166800027 Tél.: 02.47.29.47.37 Courriel: satese37@satese37.fr L'ACQUEREUR

Fait à TOURS, le 27/06/2028

Gladys SEN ONGBABOULE

Madame Gladys SEN ONGBABOULE 17, Place de la Tranchée 37100 TOURS

Tél.: 06.15.22.01.00 Courriel: gladyssen@hotmail.fr





SATESE 37

Syndicat d'Assistance Technique pour l'Epuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire

Domaine d'Activités Papillon 3, rue de l'Aviation 37082 TOURS CEDEX 2

Tél.: 02 47 29 47 37 - Fax.: 02 47 29 47 38

<u>satese37@satese37.fr</u> <u>www.satese37.fr</u>

